CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 – 19 H 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. ADDE Albert, Mme CARTIER Alice, Mme LEBEC Sandra, M. DUVEY Marc, M. JOUANNET Jean-Mickaël, M. DIJON Michel, M. POHER Jean-Claude, Mme MALGRAIN Constance, Mme VANNIER Céline.

Mme COURTEL Aurélie donne procuration à M. ADDE Albert,
M. POULAIN Alain donne procuration à Mme HUCHER Béatrice,
M. LEMAIRE Michel donne procuration à M. ADDE Albert.

Madame BECQUET Laurence a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTATION DU PROJET DE Mme TOUCAS Aurélie

Monsieur le Maire donne la parole à Mme TOUCAS Aurélie, fille de M. TOUCAS Vincent, médecin de la commune.

Celle-ci se présente : comédienne, metteuse en scène et directrice artistique de la Compagnie TOCADE. Elle souhaite partager son amour pour le théâtre populaire, baroque, épique, et amener le théâtre, là où il n'y en a pas ; un théâtre pour tous. Son vœu, créer sa compagnie à Harcourt. Sa troupe se compose de 3 comédiens (le nombre d'acteurs et de techniciens est variable selon les projets et le budget).

Ses projets : contrat avec le château pour la période de Noël (lecture de contes).
Celle-ci a eu un « coup de cœur » pour l'église de Chrétienville, et envisage d'y produire des pièces de théâtre. Elle imagine Harcourt comme un lieu culturel.
En priorité, un spectacle de 35 minutes dont le scénario est Cyrano de Bergerac (en alexandrin).

Elle propose dans ce lieu d'autres rendez-vous théâtraux :

1) la nuit de l'horreur à la Toussaint
2) un rendez-vous de Noël en décembre.

Dans une échéance plus lointaine (été 2022) au niveau du château, spectacle déambulatoire « Pièces montées » qui racontera une noce dans des lieux différents du village (en contact parallèlement avec Mme GROSJEAN Aurélie du château – projet à confirmer).

M. JOUANNET Jean-Mickaël lui demande quels aménagements sont nécessaires dans l'église pour son projet.

Les travaux consistent à casser la cloison, quelques travaux de rafraîchissement (peinture, chauffage, lumière genre guinguette, quelques éléments cosy). Elle solliciterait la commune pour une subvention au prochain budget en vue des frais liés aux spectacles et pour les salaires des acteurs.

Le conseil remercie Mme TOUCAS pour l'exposé de son projet et l'envie de faire d'Harcourt un lieu de culture.

DÉLIBÉRATION : Renouvellement du contrat de restauration (fourniture et livraison) avec la société NEWREST-ISIDORE à compter du 01/09/2021 (régularisation)

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat a été signé avec la Société NEWREST ISIDORE pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour l'année scolaire de septembre 2020-2021.

Monsieur le Maire propose de reconduire au conseil municipal, le contrat de la Sté ISIDORE pour la prestation de repas livrés en liaison froide à compter du 1er septembre 2021 dont les conditions figurent ci-dessous :

- Le présent contrat prend effet du **1er septembre 2021 au 07 juillet 2022.**
- Composition du repas : menu à 5 Composantes grammage élémentaire + condiments, pain non fourni.
- **Coût : 2.3500 € HT - 2.479 € TTC** sur la base de 115 repas par jour de service sur la période scolaire.

.

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte le contrat avec les conditions citées ci-dessus,**
- **Autorise M. le Maire à signer celui-ci.**

DÉLIBÉRATION ACCEPTANT LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE DU C.D.G. (Centre de gestion) DE L'EURE au 01/01/2022

Monsieur le Maire expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère déjà au service Médecine du C.D.G. 27 depuis **le 1er janvier 2014.**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service Médecine Préventive au **1er janvier 2022** (évolution du service médecine : mise en œuvre d'entretiens Santé au travail infirmiers (ESTI) et du possible recours à la téléconsultation).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément, à l'exemplaire exposé ci-après,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.**

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE POUR LE STANDARD TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE PAR LA SOCIÉTÉ E.E.T. SERVICE Á COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise en place de l'Agence Postale Communale (APC) dans les locaux de la Mairie, il convenait d'attribuer un numéro différent de la Mairie pour l'APC.

Monsieur le Maire a contacté plusieurs entreprises pour des propositions de contrat de location, d'entretien et maintenance du standard téléphonique de la Mairie.

Monsieur le Maire propose de retenir la société E.E.T. Service située à Evreux et donne lecture de la proposition commerciale de financement incluant la fourniture et la pose d'une installation téléphonique et l'entretien, d'une durée de 5 ans - soit 60 loyers mensuels **(coût mensuel : 72.50 € HT).**

Ouï, l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ***Accepte la nouvelle proposition de la société E.ET. et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.***

DÉLIBÉRATION POUR L'AJOUT DE LA PRESTATION : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS L'ÉLABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Monsieur le Maire expose que le décret N° 2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles est entré en vigueur. Il est devenu applicable au lendemain de sa publication sur tous les PLU et leurs procédures d'évaluation à venir en cours.

Depuis le 14 octobre les nouvelles dispositions suivantes s'appliquent :
A - les plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion :
1 ° de leur élaboration
2 ° de leur révision.
En ce qui concerne le PLU de la commune, nous rentrons dans le 1° mentionné ci-dessus.

Pour rappel, l'évaluation environnementale permet d'intégrer pleinement la question de l'environnement et des principes du Développement Durable au sein de l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle permet de rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du document d'urbanisme et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire communal.
Pour ce faire, le document prend compte de :

- L'articulation du PLU avec les autres plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou prendre en considération,
- Les enjeux du territoire en matière d'environnement, en précisant les zones susceptibles d'être affectées par la mise en œuvre du plan,
- La justification des choix retenus pour établir le PADD, le zonage et le règlement,
- L'analyse des incidences du PLU sur l'ensemble des thèmes abordés dans l'état initial de l'environnement,
- Les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les conséquences de la mise en œuvre du PLU,
- Les indicateurs de suivi des effets du PLU dans le temps à moyen et long terme.

Monsieur le Maire rappelle le montant de ces prestations : **2 000.00 € HT pour Géostudio et 8 000.00 € HT pour 2 AD (options : évaluation environnementale et ERP).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte ces prestations supplémentaires**
- **Décide de prévoir la somme au BP 2022.**

Il a été octroyé une subvention de la préfecture (DGD : DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION) en 2020 et 2021 d'un montant total de 12 000 €.
Commission Urbanisme : vendredi 28 janvier 2022 à 9 h 15.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE : RÉGULARISATION D'ÉCRITURE - DERNIÈRE ECHÉANCE EMPRUNT

A la demande de la perception de Bernay, et suite à la mise à jour des fiches emprunts dans Hélios, il est nécessaire de procéder à une régularisation.

Il s'agit du prêt N° 70006722731 (travaux église tranche ferme) dont la dernière échéance était de 6 788.61 € en capital et le montant de la dernière échéance en capital a été comptabilisé pour 6 788.91 € soit une différence de 0.30 €.

La perception nous demande d'émettre un titre au compte 1641 de 0.30 € et un mandat au compte 66111 de 0.30 €. Cependant, au niveau du chapitre 66 il ne reste plus que 0.05 €, donc il convient de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 66.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au virement de crédit suivant :

Nature dépense	Diminution crédit		Augmentation crédit		Observations
	article	somme	article	somme	
Régularisation Fiche emprunt Année 2020	615221	1 €	66111	1 €	BP 2021

DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DB 2021-48 PLATEAU SPORTIF (FONDS DE CONCOURS : MODIFICATION DU PLAN FINANCIER)

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2021-48 (modification du plan de financement).

Monsieur le Maire rappelle le projet de restaurer le plateau sportif de l'école qui se trouve dans un très mauvais état.

Ce plateau est utilisé par les enfants de l'école, de la garderie et du centre aéré de l'Intercom Bernay « Terres de Normandie ». Ce projet porte non seulement un intérêt pour les élèves d'HARCOURT mais

également pour les enfants de notre territoire, le centre aéré occupant les lieux pendant les vacances scolaires et durant la période scolaire au niveau de la garderie (projet d'intérêt communautaire).

Suite à la demande de la préfecture, il est nécessaire de revoir le plan de financement de ce projet. Les services de l'Etat nous rappellent que **« le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».**

Ce projet se décompose de la façon suivante :

- Réalisation d'une plateforme : 24 589.00 € HT
- Fourniture et installation d'agrès : 15 018.00 € HT

Le coût de l'opération s'élève à la somme de **39 607.00 € HT**, ce dossier est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours.
Ce projet fera l'objet d'un autre dossier de subvention au titre du plan de relance (souhait commune 40 %).
Le plan de financement modifié sera le suivant :

- Coût total : 39 607.00 € HT
- **Fonds de concours 30 % : 11 882.00 €** (au lieu de 40 %)
- Plan de relance 40 % : 15 842.00 €
- **Autofinancement communal 30 % : 11 883.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- ***de retenir le projet ci-dessus***
- ***de solliciter une subvention au titre du fonds de concours***
- ***d'adopter le plan de financement ci-dessus***

POWERPOINT SUR LES ANCIENS BATIMENTS DE LA MAISON DE RETRAITE PRÉSENTÉ PAR MME MALGRAIN

Celle-ci souhaite remercier toutes les personnes qui ont travaillé avec elle sur ce sujet notamment Jean-Mickaël et Gaëlle JOUANNET, pour la réalisation du Powerpoint. Ce groupe de travail est composé d'habitants et de conseillers municipaux. L'objectif est de faire un état des lieux des anciens bâtiments de l'hospice, établir une liste de projets potentiels et rechercher des services de l'Etat et ou des investisseurs capables de les réaliser. Il a été confirmé que la propriété des bâtiments appartient à l'EHPAD (Etablissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes) d'Harcourt. Seul le conseil d'administration de l'EHPAD peut prendre des décisions concernant l'avenir de ces bâtiments.
Réflexions et idées du groupe de travail :

- Maison médicale, logements pour séniors autonomes, école, crèche, transfert des services de la mairie, espace de travail partagé.
- Les contacts : CAUE, SILOGE, Intercom Bernay Terres de Normandie, Architecte, Chambre de commerce et d'industrie, investisseur privé, EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie)
- Points à retenir :
- Échange avec la directrice de l'EHPAD
- Projet d'accompagnement avec l'EPFN : sécuriser les bâtiments et réaliser une étude de faisabilité flash,
- Accompagnement de la Mairie avec des partenaires publics et privés,

Visite de M. GOUIX : chargé de mission économique CDC (communauté de communes) de Pont-Audemer Val de Risle.

M. JOUANNET Jean-Mickaël tient à remercier Mme MALGRAIN de son travail.

Il donne lecture du devis et des commentaires de l'architecte, Mme DERIQUEHEM , concernant le projet de rénovation/transformation de la salle des fêtes. Celui-ci s'élève à la somme de **7 200.00 € TTC** (à voir à la prochaine commission finances).

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire charge les élus de la distribution des flyers pour la souscription en faveur de la restauration des vitraux de l'église St Ouen.
- Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure) du 27 novembre 2021 est à la disposition du conseil et des administrés au secrétariat de mairie.

TOUR DE TABLE

M. ADDE Albert informe de l'ouverture de l'agence postale le mardi 14 décembre 2021. L'agent préposé a suivi une formation la semaine dernière à Bernay et à la Neuville du Bosc.

Mme LEBEC Sandra informe du passage du mammobile le mardi 22 mars 2022 vers 18 h 00 (jusqu'au 24 mars à 18 h 00). La mammobile sur notre territoire s'adresse uniquement aux femmes des communes d'Harcourt, Perriers la Campagne, la Haye de Calleville, âgées de 50 à 74 ans, éligibles, c'est-à-dire celles qui n'ont pas eu depuis l'âge requis de dépistage depuis 2 ans ou jamais fait ou dépassé les contrôles de plus de 2 ans. Elles recevront fin janvier, début février une invitation pour prendre rendez-vous.

- Elle a reçu un courrier pour le changement de son compteur. HARCOURT est une des dernières communes concernées par la pose des compteurs Linky.
- Aménagement de sécurisation de la RD 137 : Il lui semble que le dispositif installé vers le Neubourg (rétrécissement) n'a pas aussi bien fonctionné qu'en allant vers Brionne (les panneaux ont été bousculés – engins agricoles).
- Elle interroge ses collègues pour le planning des permanences élus pour le 1er trimestre 2022.

Mme HUCHER Béatrice donne un compte-rendu de la réunion mobilité. Elle fut étonnée de constater que sur les 115 participants, elle était le seul membre de l'intercommunalité de BERNAY.

FOOTBALL CLUB : En accord avec le club de foot d'Harcourt, 2 équipes du FC (Football Club) Serquigny-Nassandres viennent s'entraîner sur le terrain côté parcours sportif et la partie entre le but et le terrain de tennis. Il manque de l'éclairage. Le FC Serquigny-Nassandres propose de nous offrir 5 spots d'éclairage, dernière génération. La commune s'engage à régler les frais de pose.

Suite au protocole niveau 3, elle demande l'avis du conseil sur l'installation de capteurs de CO2 à l'école. Elle félicite l'association « les Marmots » pour le spectacle de fin d'année à la Neuville du Bosc.

Classes découvertes Ecole : une réunion pour le plan de financement aura lieu avec les professeurs d'école et les parents concernés à la salle des fêtes.

Elle fait part de son souhait de la mise en place du tri des déchets à la cantine (1 sac pour les contenants, 1 sac pour la nourriture).

Dans le cadre de l'évolution de l'itinéraire régional équestre sur notre territoire, l'office de tourisme demande que les communes proposent aux cavaliers itinérants un point d'étape agréablement aménagé et / ou aménageable avec des tables de pique-nique, barres d'attache et point d'eau pour les chevaux, toilettes publiques, etc (prés de l'aire de camping-cars ?).

Mme MALGRAIN Constance donne un compte-rendu de la réunion avec les présidents d'associations (mutualisation du matériel, moyens humains).

Elle rappelle l'intervention de l'association **« lézarts et les mots »** qui proposera l'organisation d'une journée jeux, vidéos avec les parents et les jeunes (adhésion annuelle à cette association 50 € à prévoir au BP 2022). Elle rappelle qu'une conseillère numérique portée par cette association est présente sur tout le territoire pour accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques **les mardis de 14 h 00 à 17 h 00 à la salle des Associations (cours collectifs).**

Mme VANNIER Céline souhaite que lors des manifestations organisées par les associations communales, celles-ci doivent en priorité favoriser les commerçants de la commune.

Monsieur le Maire la charge d'organiser la réunion avec les agriculteurs.

Cérémonie des vœux : vendredi 21 janvier 2022 (annulée cause COVID).

Séance close à 00 h 10.

MAIRIE D'HARCOURT (Eure)